

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : L'honorable Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales¹

L'honorable Dominic LeBlanc a été interrogé par les avocats de la Commission lors d'une audition à huis clos qui s'est tenue le 6 mars 2024. Le procureur général du Canada était présent et a eu l'occasion d'interroger le témoin. À la demande du gouvernement du Canada, l'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'interrogatoire se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel préparé par le gouvernement du Canada et le résumé d'entrevue non classifié préparé par les avocats de la Commission.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

Interrogatoire mené par les avocats de la Commission

- [1] Le ministre LeBlanc a confirmé l'exactitude du résumé classifié de son entrevue et a adopté son contenu comme partie intégrante de sa preuve devant la Commission.

Responsabilité au sein du Cabinet – Lutte contre l'ingérence étrangère

- [2] Après les élections de 2019, il est devenu président de ce qui était alors le Conseil privé de la Reine pour le Canada, incluant la responsabilité des institutions démocratiques dans le cadre de son portefeuille ministériel. À cette époque, le portefeuille ne fonctionnait pas en tant que ministère autonome, mais était assisté par un secrétariat évoluant au sein du Bureau du Conseil privé (BCP).
- [3] Les hauts fonctionnaires du Secrétariat des institutions démocratiques du BCP sont en grande partie responsables de l'élaboration de politiques et de la réalisation de programmes se rapportant à l'intégrité des élections. Ils ont été très actifs dans la préparation du Plan pour protéger la démocratie canadienne, qui a conduit à l'instauration du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM), mettant ainsi sur pied le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (Groupe de travail) ainsi que beaucoup, sinon la totalité, des mesures que le gouvernement a commencé à prendre pour répondre à l'augmentation des préoccupations concernant l'ingérence étrangère, la désinformation et la mésinformation. Cela résulte de leur analyse de l'élection américaine de 2016 et du référendum sur le Brexit. C'est la ministre Karina Gould, sa prédécesseure, qui a présenté au Cabinet le Plan pour protéger la démocratie canadienne, lequel a été adopté.
- [4] Lorsque le ministre LeBlanc a été nommé ministre des Institutions démocratiques, il a travaillé avec le Secrétariat des institutions démocratiques pour mettre à jour le Plan pour protéger la démocratie canadienne.
- [5] Le Secrétariat des institutions démocratiques joue également le rôle d'interface entre le gouvernement et Élections Canada, et le ministre des Institutions démocratiques est le ministre désigné comme responsable de la *Loi électorale du Canada*, de sorte que des réunions semestrielles sont organisées avec le directeur général des élections. La *Loi sur*

NON CLASSIFIÉ

la révision des limites des circonscriptions électorales fait également partie des responsabilités de son portefeuille.

- [6] En tant que ministre des Institutions démocratiques, le ministre LeBlanc n'était pas un consommateur de renseignement détaillé, et encore moins sur le renseignement concernant des circonscriptions particulières. Le renseignement communiqué était de nature plus générale et concernait les menaces en évolution et les mesures qui pourraient être adaptées pour faire face à l'évolution de ces menaces. Il ne s'agissait pas de renseignement lié à des évaluations de menaces spécifiques.
- [7] Le ministre LeBlanc estime qu'il était approprié qu'il ne reçoive pas de renseignement détaillé, même a posteriori, car il était persuadé que les hauts fonctionnaires l'informeront du paysage des menaces et des mesures qui, à leur avis, seraient appropriées pour détecter, contrer ou faire cesser les activités d'ingérence étrangère. Il a réaffirmé par la suite qu'il ne croyait pas avoir été privé d'informations.
- [8] À partir de l'été 2020, le ministre LeBlanc était responsable des Affaires intergouvernementales, un autre secrétariat évoluant au sein du BCP. Le ministre LeBlanc avait également occupé cette fonction avant les élections de 2019, mais ces responsabilités avaient été temporairement réattribuées en 2019 pour cause de maladie.
- [9] Même si l'ingérence étrangère n'était pas une priorité au sein du portefeuille des affaires intergouvernementales, le ministre LeBlanc a été sollicité à l'occasion pour assurer la liaison avec les premiers ministres provinciaux dans le but d'organiser des breffages ou de fournir le soutien du gouvernement fédéral en matière d'ingérence étrangère. Son intervention était accessoire par rapport aux questions de fond soulevées et il a surtout agi en qualité d'intermédiaire entre les hauts fonctionnaires et les gouvernements provinciaux.

Cas particuliers de breffages et incidents

Breffage du 12 mars 2020

- [10] Le ministre LeBlanc se souvient d'un breffage qu'il a reçu le 12 mars 2020 sur l'environnement général des menaces en matière de processus démocratiques. Au cours de ce breffage, que le ministre LeBlanc a qualifié d'« aperçu des politiques de haut

NON CLASSIFIÉ

niveau », il s'est rappelé que les fonctionnaires du BCP lui avaient confirmé l'efficacité des mécanismes mis en œuvre par le Plan, et qu'il n'y avait pas eu de motif pour que le Panel fasse une déclaration durant la période électorale de 2019. Il se souvient avoir été rassuré sur le fait que les mécanismes et les systèmes de surveillance avaient essentiellement bien fonctionné, selon l'avis du BCP. Il se souvient également qu'à la fin de ce breffage, les hauts fonctionnaires du BCP ont annoncé qu'il fallait entreprendre un travail d'examen et de révision du PPIEM.

- [11] Le ministre LeBlanc ne se rappelle pas avoir été informé des détails portant sur des circonscriptions ou des acteurs particuliers lors du breffage du 12 mars 2020, mais il se souvient que la Chine avait été considérée comme étant l'un des acteurs principaux dans ce domaine, mais pas le seul.
- [12] À aucun moment avant qu'il ne commence sa préparation pour l'audition à huis clos du 6 mars 2024, le ministre LeBlanc n'a reçu de rapport du Groupe de travail.
- [13] Le ministre Leblanc n'a pas non plus reçu d'aperçu détaillé d'incidents d'ingérence étrangère pendant les élections de 2019 ou de 2021 avant 2023, après que des allégations relatives à l'ingérence étrangère aient été révélées dans les médias.

Breffages de février et de mai 2023

- [14] Le ministre LeBlanc se rappelle avoir reçu un breffage par le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en février 2023 sur des d'activités d'ingérence étrangère lors des élections de 2019 et de 2021, suivi de deux autres breffages, les 18 et 30 mai 2023, convoqués par la greffière du Conseil privé, Janice Charette, au cours desquels il a été breffé par le directeur du SCRS et d'autres représentants du SCRS et experts en la matière.
- [15] Le ministre LeBlanc a précisé qu'avant le breffage du février 2023, il était au courant que la République populaire de Chine (RPC) était l'acteur principal qui tentait de s'ingérer dans les processus démocratiques du Canada. C'était la première fois que le ministre LeBlanc était informé des détails et de la granularité de ces tentatives. Cependant, il n'a pas réussi à affirmer avec certitude s'il avait été mis au courant de ces détails particuliers lors du breffage de février 2023 ou de celui de mai 2023.

NON CLASSIFIÉ

- [16] C'est lors de ces breffages que le ministre LeBlanc a été informé pour la première fois de plusieurs activités dont :
- a) Les campagnes de désinformation ciblant M. Kenny Chiu et M. Erin O'Toole. Le ministre LeBlanc ne se souvient pas que les représentants du SCRS aient imputé un effet ou une incidence à ces campagnes. Il croit qu'il se serait souvenu si les représentants du SCRS avaient imputé un effet ou une incidence à la désinformation ou à la mésinformation. Le ministre LeBlanc a également fait remarquer qu'il est difficile, voire impossible, de déterminer le niveau d'incidence précis d'un événement ou d'un élément d'information en particulier, alors que plusieurs autres questions importantes étaient en jeu lors des élections, comme le contrôle des armes à feu. Personne n'est en mesure de connaître les intentions d'un électeur particulier au moment de son vote.
- [17] Lors du breffage du 18 mai 2023, le ministre LeBlanc se souvient qu'un représentant du SCRS avait fait une présentation, dans laquelle il indiquait que la RPC avait d'abord voulu punir le Parti libéral, puis s'était tournée vers le Parti conservateur, avant de revenir au Parti libéral. Le ministre LeBlanc se souvient avoir été sceptique à ce sujet. Il a fait remarquer que les gens ont souvent tendance à s'attribuer le mérite de ce qui s'est passé au cours d'une élection.
- [18] Dans l'ensemble, en tant que ministre des Institutions démocratiques pendant les élections de 2021, le ministre LeBlanc ne pouvait pas s'attendre à obtenir le même degré de détail sur l'ingérence étrangère qu'il en obtient actuellement en tant que ministre de la Sécurité publique. Bien qu'il soit nécessaire pour le ministre de la Sécurité publique d'obtenir des informations plus détaillées sur des allégations précises, le ministre des Institutions démocratiques n'exerce pas de contrôle opérationnel sur aucun de ces organismes ni aucune autorité liée à celles-ci. Le rôle du ministre des Institutions démocratiques est de collaborer avec les dirigeants du BCP, qui ont accès au renseignement et qui travaillent avec leurs collègues du SCRS pour élaborer des politiques et des programmes liés aux institutions démocratiques, à la lutte contre la désinformation, la mésinformation et l'ingérence étrangère.

NON CLASSIFIÉ

[19] Le ministre LeBlanc a souligné une fois de plus qu'il avait été mis au courant, au début de l'année 2023, en sa qualité de ministre des Institutions démocratiques, non pas pour des raisons opérationnelles, mais parce que les problématiques liées à l'ingérence étrangère avaient été rendues publiques et qu'il était nécessaire pour lui et d'autres ministres de pouvoir discuter de ces sujets.

Interrogatoire mené par les avocats du gouvernement du Canada

[20] Le ministre LeBlanc a comparé sa capacité actuelle à mettre en contexte le renseignement en tant que ministre de la Sécurité publique et celle qu'il avait en tant que ministre des Institutions démocratiques. Sa collaboration renforcée avec les hauts fonctionnaires du renseignement lui a permis de mieux comprendre le contexte plus large de l'intégration du renseignement dans les prises de décisions gouvernementales. Lorsqu'il était ministre des Institutions démocratiques, il n'aurait pas fait la différence entre un élément de renseignement brut et un élément de renseignement évalué. Il a fait remarquer que les évaluations ont été révisées par divers hauts fonctionnaires de la communauté de la sécurité et qu'elles ont peut-être aussi bénéficié des observations des hauts fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada. Lorsque le renseignement parvient à un ministre, qu'il soit présenté dans les conseils d'un sous-ministre ou du directeur du SCRS, ou qu'il soit évoqué à l'occasion d'une réunion du Conseil de la sécurité nationale, il est manifeste que ce renseignement a été peaufiné et adapté, en y intégrant divers points de vue.

Interrogatoire mené par la Commissaire

[21] Dans ses fonctions actuelles de ministre de la Sécurité publique, le ministre LeBlanc a fait remarquer qu'il lui arrive rarement de solliciter des informations supplémentaires après avoir reçu un rapport ou assisté à un breffage du SCRS, bien qu'il ait déjà fait une telle demande. Le ministre Leblanc a souligné qu'il est entièrement convaincu que, durant le temps que les hauts fonctionnaires passent avec lui, ceux-ci lui signaleront tout enjeu majeur dont il doit être informé. Dans la plupart des cas, lorsqu'il reçoit du renseignement, c'est pour se tenir informé et non pour approuver quoi que ce soit.

NON CLASSIFIÉ

[22] Le ministre LeBlanc a également expliqué qu'il maintenait une communication ouverte et directe avec les directeurs d'organismes afin de veiller à ce qu'ils puissent le contacter pour le mettre au courant des questions qu'ils trouvent pertinentes.